



## Check-list

# Assurance qualité des traductions de rapports d'évaluation

Les contrats d'évaluation du service Évaluation et recherche prévoient en règle générale la traduction de rapports et/ou de résumés. Dans des cas isolés, le service organise la traduction directement par le biais du service linguistique de l'OFSP (SpD, centre de compétence et de référence pour les questions linguistiques).

Cette check-list énumère une série de « critères » qui contribuent au succès des mandats de traduction.

## Planification

- Les traducteurs et traductrices spécialisés, qui traduisent dans leur langue maternelle, possèdent les compétences et l'expérience nécessaires.
- Une estimation réaliste du temps et des coûts est effectuée.  
Il est réaliste de planifier la traduction d'environ 4 pages standards (conformes à la norme de la Chancellerie fédérale) par jour et de prévoir une réserve. Une page standard correspond à 1800 signes espaces compris.  
Les prix du marché varient selon le degré de difficulté ou de spécialisation et selon le degré d'urgence. La traduction de rapports d'évaluation est exigeante.
- Le texte source est formulé de manière claire et compréhensible et ne comporte pas d'erreurs.
- Les fichiers sont fournis dans un format modifiable.
- Une documentation ciblée, utile à la traduction, est fournie au traducteur ou à la traductrice :
  - Description de l'objet d'évaluation (documents de référence, entre autres) ;
  - Termes de l'évaluation ;
  - Si nécessaire, instructions sur la présentation des textes (p. ex. directives de la Chancellerie).
- Des personnes de contact sont désignées pour renseigner le traducteur ou la traductrice.  
Personne ne lit aussi attentivement un texte qu'un traducteur ou une traductrice. Il arrive qu'il ou elle découvre des incohérences, un usage inconsistant de la terminologie ou des erreurs, qui l'amènent à poser des questions sur le texte. Il se peut également qu'il ou elle ait besoin d'informations plus détaillées pour en donner la traduction fidèle.
- Des personnes compétentes (compétence spécialisée, compétence en évaluation et compétence dans la langue cible de la traduction, entre autres) sont sollicitées pour contrôler la traduction à un moment donné.

## Accompagnement

- Les personnes désignées pour répondre aux questions du traducteur ou de la traductrice sont disponibles.
- Les donneurs d'ouvrage s'informent de l'avancement des travaux.

## Contrôle

- Le texte est traduit dans son intégralité et sans erreurs, autrement dit prêt à être publié.
  - Contenu (y c. l'emploi correct des terminologies)
  - Sens (Les énoncés sont rendus avec exactitude, avec toutes leurs nuances de sens.)
  - Style (Les énoncés sont transposés dans des phrases qui font sens et sont fluides pour les lecteurs dont la langue maternelle est la langue cible.)
  - Orthographe et grammaire
- Le document traduit a été soumis à un contrôle final.

Octobre 2017